



## Réservations des temps périscolaires par le portail famille :

La ville de Saint Pol de Léon met à votre disposition un site internet qui vous permet d'**inscrire** vos enfants aux différents services communaux dédiés à l'enfance (restauration, garderie scolaire, accueil de loisirs) et de **réserver** les dates souhaitées sur le planning de chacune d'entre elles.

Sans cette démarche, vos enfants ne pourront pas être pris en charge sur l'ensemble de nos structures périscolaires. L'inscription est obligatoire.

Ce portail famille est accessible depuis la page d'accueil du site internet de la commune.

Ainsi, vous pouvez, à partir de votre identifiant (email) et mot de passe, accéder directement de chez vous au portail famille et gérer l'ensemble des prestations dont vous avez besoin au quotidien.

Les parents n'ayant pas de code de connexion au portail famille peuvent se rendre au service Vie scolaire à la Mairie ou envoyer un mail à [viescolaire@saintpoldeleon.fr](mailto:viescolaire@saintpoldeleon.fr)

**Pour bénéficier d'un tarif par tranche de quotient spécifique aux Saint-Politains, vous devez transmettre avant le 20 septembre 2023 une copie de votre dernier avis d'imposition accompagné de l'attestation de paiement des allocations familiales. Sans ces documents, le tarif maximum des prestations sera appliqué.**

Le service Vie scolaire